

Covid-19 : la CNIL reporte sine die l'adoption de sa recommandation relative aux cookies et autres traceurs

Alors que le marché publicitaire fléchit sévèrement sous l'effet de la pandémie due au coronavirus, la CNIL a annoncé le report de l'adoption de la version définitive de sa recommandation relative aux cookies publicitaires. Faisant suite à la consultation publique organisée début 2020, celle-ci était initialement prévue pour le début du mois d'avril. « Afin d'aborder dans un contexte plus serein ce sujet majeur pour la protection des données personnelles comme pour l'économie de l'écosystème publicitaire, la présentation du projet de recommandation est reportée à une date ultérieure, qui sera fixée en fonction de l'évolution de la situation », a annoncé la Commission.

Après avoir publié en juillet 2019 des lignes directrices annonçant ses orientations en la matière, la CNIL avait présenté le 14 janvier 2020 un projet de recommandations sur le recueil du consentement préalable et discrétionnaire des personnes à l'utilisation de cookies ou traceurs. La sanction du non-respect des règles liées aux modalités pratiques de recueil du consentement de l'internaute ne devraient être mises en oeuvre que 6 mois après la publication de la recommandation.